

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du vendredi 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à quatorze heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sur convocation du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 21 avril 2026

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 35 |
| Nombre de votants : | 35 |

Nombre de conseillers présents : 27

ABRAN BONIN Emmanuelle, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BLOMART Alix, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, COLIN Claire, DAVID Marc, De COLLE Delphine, De FOUGEROUX Guillaume, DESMAZEAU Audrey, FERRAND Benoit, FILLON Vincent, GAUTIER Eric, GUILLARME Armelle, GUYON Loïc, JANNIN Pierrick, LAURENT Bérengère, MARGOTTON Stanislas, MERESSE Philippe, NICOLAS Carole, OUILLOIN Michel, REMOND Corentin, SCHUTZ Claire, WALGENWITZ Anne, ZAGATA Margaux, Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers excusés avec pouvoir : 8

BARNAY COTTIN Fabienne donne pouvoir à DESMAZEAU Audrey ; FAVRE Olivier donne pouvoir à DE FOUGEROUX Guillaume ; GARCIN Patrice donne pouvoir à ABRAN-BONIN Emmanuelle ; HACHANI Yohann donne pouvoir à CHARMOT Pascal ; PASCAL Héloïse donne pouvoir à JANNIN Pierrick ; RICHARD Thibault donne pouvoir à NICOLAS Carole ; SUBRA DE SALAFA Claire donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine ; TERRET Élise donne pouvoir à SCHUTZ Claire

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : DESMAZEAU Audrey

Objet : Désignation des suppléants du conseil municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Vu la désignation par Monsieur CHARMOT Pascal, conseiller municipal et conseiller métropolitain, d'un remplaçant en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 en la personne de Monsieur BOULAY Gérard ;

Vu les deux listes déposées par les Conseillers municipaux dans les délais impartis ;

Considérant que le nombre de suppléants à élire pour la commune de Tassin la Demi-Lune est de 9.

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral.

Résultats du scrutin

| Nom de la liste | Nombres de sièges obtenus pour les suppléants |
|--|--|
| Fidèlement Tassin la Demi-Lune | 8 |
| Ensemble, réveillons Tassin la Demi-Lune ! | 1 |

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le :

DESMAZEAU Audrey
Secrétaire de séance

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.